

nable leader (l'honorable M. Dandurand) l'a dit, doit se réunir de nouveau?

L'honorable M. BEIQUE: Que l'honorable sénateur me permette de répéter ceci. L'article premier contient les noms des personnes qui sont constituées en corporation. Il ne saurait provoquer d'objections. Le deuxième article décrète que:

Les personnes nommées à l'article premier du présent bill sont les directeurs provisoires de la compagnie.

Le troisième article est ainsi conçu:

Le capital social de la compagnie est d'un million de dollars.

Quatrième article:

Le siège de la compagnie est en la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Cinquième article:

La compagnie possède tous les pouvoirs, privilèges et immunités conférés par la loi des compagnies fiduciaires (1914), et est assujettie à toutes les restrictions, obligations et dispositions qui y sont édictées.

Ce sont là toutes les prescriptions du bill. Ainsi on ne saurait y objecter.

L'honorable M. McLENNAN: Si le bill était renvoyé au comité, je ne m'opposerais certainement pas à aucun de ces articles. Mais je n'avais pas vu le bill.

L'honorable M. BEIQUE: Est-il nécessaire de renvoyer au comité un bill de ce genre?

Quelques VOIX: Adopté.

L'honorable M. DANDURAND: Comme l'a dit l'honorable leader de la gauche (l'honorable W.-B. Ross), nous déciderons chaque cas séparément. Lorsque le premier bill est venu sur le tapis, j'ai fait la même remarque que l'honorable sénateur (l'honorable M. McLennan).

(La motion est adoptée et le bill est lu une troisième fois et adopté.)

PREMIERE LECTURE

Bill (n° 253) intitulé: "Loi concernant certains brevets appartenant à la Sealright Company Inc."—L'honorable sir Edward Kemp.

DEUXIEME LECTURE

L'honorable W.-B. ROSS: Vu l'absence de l'honorable sénateur (l'honorable sir Edward Kemp), je propose la deuxième lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill est lu une deuxième fois.)

TROISIEME LECTURE

L'honorable M. ROSS propose la troisième lecture du bill.

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable sénateur ferait bien de dire pourquoi nous procédons sans plus de commentaires, à la troisième lecture. Lui et moi avons entendu la remarque de monsieur le greffier, mais les autres sénateurs ne l'ont probablement pas entendue.

L'honorable M. ROSS: Mieux vaut considérer la raison dans les Débats.

Honorables messieurs, avec votre assentiment, je propose la troisième lecture du bill, parce que c'est l'un de ceux que le Sénat a étudiés l'an dernier et qui ont franchi toutes les étapes. Il ne lui a manqué que la sanction royale. Ainsi, il n'est pas nécessaire de revenir sur ce qui a été bien fait l'an dernier.

(La motion est adoptée et le bill est lu une troisième fois et adopté.)

PREMIERE LECTURE

Bill (n° 238) intitulé: "Loi concernant la Haute Cour Subsidiaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada".—L'honorable M. Smith.

DEUXIEME LECTURE

L'honorable W.-B. ROSS propose la deuxième lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill est lu une deuxième fois.)

RENOVI AU COMITE

L'honorable W.-B. ROSS: Je propose que le bill soit renvoyé au comité de la banque et du commerce.

Honorables messieurs, je crois que le présent bill est l'un de ceux qu'il vaut mieux renvoyer au comité. C'est un projet important. Je ne le comprends pas, réellement, et j'aimerais qu'il soit examiné. Le sujet auquel il se rapporte est tel que j'ai raison de demander le renvoi au comité de la banque et du commerce.

(La motion est adoptée.)

PREMIERE LECTURE

Bill (n° 116) intitulé: "Loi constituant en corporation la Congrégation de Saint-Dominique du tiers-ordre enseignant".—L'honorable M. Béique.

DEUXIEME LECTURE

L'honorable M. BEIQUE: Je propose la deuxième lecture et je demanderai que le bill soit renvoyé au comité.

Son Honneur le PRESIDENT: Le Sénat se propose-t-il de renvoyer ces bills au comité cet après-midi ou ce soir?